



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

**2016<sup>e</sup>** SÉANCE : 29 JUIN 1977

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2016) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Plainte du Mozambique :	
Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1) . . . . .	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2016<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le mercredi 29 juin 1977, à 10 h 30.

*Président* : M. William H. BARTON (Canada).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2016)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. **Plainte** du Mozambique :

**Lettre**, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1).

*La séance est ouverte à 10 h 55.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Plainte du Mozambique :**

**Lettre**, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 2014<sup>e</sup> séance, j'invite le **Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique** à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. M. dos Santos (Mozambique) prend place à la table du Conseil.*

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux 2014<sup>e</sup> et 2015<sup>e</sup> séances, j'invite **les représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, du Gabon, de la Guinée, du Lesotho, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de la Zambie** à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. J. E. dos Santos (Angola), M. D. J. Kwelagobe (Botswana), M. R. Alarcón (Cuba), M. A. E. Abdel Meguid*

*(Egypte), M. G. Rawiri (Gabon), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. C. D. Molapo (Lesotho), M. J. N. Garba (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. B. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. C. B. Djigo (Sénégal) et M. S. G. Mwale (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai reçu des représentants de la République démocratique allemande et du Soudan des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Je me propose donc, selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter lesdits représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

4. Etant donné le nombre limité des places disponibles à la table du Conseil, j'invite les représentants de la République démocratique allemande et du Soudan à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils désireront prendre la parole.

*Sur l'invitation du Président, M. P. Florin (République démocratique allemande) et M. M. Medani (Soudan) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le **Ministre des transports du Gabon**. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

6. **M. RAWIRI (Gabon)** : Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, dont les assises se tiennent actuellement à Libreville, vient de porter à sa présidence la République gabonaise. Au nom du Conseil des ministres et au nom du Gabon, dont je suis le porte-parole, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte, Monsieur le Président, pour vous adresser toutes nos félicitations pour le travail que vous avez accompli à la tête du Conseil de sécurité et pour vous dire combien je me félicite de vous voir présider les présents débats. Connaissant les efforts que vous n'avez cessé de déployer dans l'accomplissement de votre tâche, connaissant la position traditionnelle de votre pays dans la recherche constante d'une solution juste et équitable du problème du Zimbabwe, nous sommes assurés que, sous votre direction, cette réunion du Conseil consacrera une fois de plus l'accord unanime de ses membres pour condamner l'entêtement de la minorité blanche de Rhodésie et la folie des tenants de l'*apartheid*.

7. La présente session du Conseil de sécurité se réunit à la demande de la République populaire du Mozambique, victime d'une nouvelle agression perpétrée par le régime illégal d'Ian Smith. C'est pourquoi le Conseil des ministres de l'OUA, en dépit de l'importance et de l'urgence de ses travaux, a décidé d'envoyer une délégation comprenant le Gabon, le Nigéria, l'Algérie, la Tanzanie et le Lesotho pour exprimer au Conseil l'indignation profonde de l'Afrique devant les attaques injustifiées et intolérables lancées par la clique de Salisbury contre le territoire d'un Etat Membre. La persistance de l'attitude criminelle d'Ian Smith à l'égard de l'Afrique entretient dans cette région de notre continent un climat de réelle menace contre la paix et la sécurité internationales.
8. Faut-il rappeler que ce n'est pas la première fois que l'ignoble Ian Smith, les mains rouges de sang, se livre à des exactions aussi barbares à l'encontre des pays africains indépendants voisins du Zimbabwe ? La liste de ces actes odieux connus de tous devient chaque jour plus longue et soulève de plus en plus la colère de notre communauté internationale.
9. De 1976 à ce jour, les bandes armées du sanguinaire Ian Smith ont commis plus de 143 agressions contre la seule République populaire du Mozambique, provoquant de lourdes pertes en vies humaines et la destruction de biens. Les crimes commis au Mozambique par les bandits d'Ian Smith ont atteint ces derniers temps des proportions sans aucune commune mesure avec leur prétendu objet. Il s'agit de véritables expéditions militaires mettant en oeuvre des moyens considérables : artillerie lourde, chars de combat, véhicules blindés, hélicoptères, avions. Ces troupes de mercenaires massacrent sans pitié les paisibles populations mozambicaines, détruisent les villages et brûlent les plantations, semant la terreur et la désolation sur leur passage.
10. Au cours des 143 agressions commises depuis mars 1976, il a été dénombré plus de 216 morts et 50 blessés dans la région de Tete, 1066 morts et 329 blessés dans la province de Manica, plus de 140 tués et 148 blessés dans la province de Gaza. C'est donc à plus de 1 430 tués que l'on compte les victimes parmi la population des paisibles petits villages frontaliers.
11. Comme on le voit, ce ne sont plus de petites incursions de commandos à travers les frontières ou des violations de l'espace aérien. Il s'agit d'une guerre de destruction mettant en jeu les moyens les plus meurtriers et entreprise dans le but d'affaiblir les pays amis et voisins qui aident le Zimbabwe dans sa juste lutte contre l'oppression des colons blancs. Car ces pays, pour soutenir la lutte, se sont détournés de leurs programmes de développement national pour consacrer des sommes énormes à la reconstruction des zones ravagées par la guerre et acquérir les équipements militaires nécessaires pour se défendre et mieux répondre aux agressions injustifiées de l'hystérique Ian Smith.
12. A ces attaques perfides et brutales des tueurs d'Ian Smith, la République populaire de Mozambique, la Zambie, le Botswana et les autres pays victimes d'agression ont su répondre avec courage et détermination, rendant coup pour coup, infligeant à l'agresseur de lourdes pertes.
13. L'entêtement des minorités racistes d'Afrique australe, seules responsables du climat de violence caractérisé par les attaques, les représailles, les assassinats et les destructions, conduira inexorablement à un embrasement général si la raison ne reprend pas le dessus.
14. Partout dans le monde, les dirigeants politiques oeuvrent au bonheur et à l'épanouissement des peuples qu'ils ont en charge. Mais au Zimbabwe et en Afrique du Sud, la folie des hommes au pouvoir n'apporte que la désolation et la haine, dressant les uns contre les autres des hommes et des femmes qui pourraient vivre et travailler ensemble, enseignant à l'enfant noir que l'homme blanc est son bourreau et à l'enfant blanc, pourtant africain lui aussi, qu'il est étranger dans le pays où il est né.
15. Pour nous, la Rhodésie reste une colonie britannique malgré la rébellion des colons blancs et la proclamation par Ian Smith d'un prétendu Etat indépendant. En conséquence, la Puissance administrante, le Royaume-Uni, doit assumer toutes ses responsabilités pour mettre fin à cette rébellion, rétablir la légalité comme elle l'a fait en d'autres lieux et en d'autres temps et engager le processus qui doit aboutir à l'indépendance du Zimbabwe par le transfert du pouvoir à la majorité africaine. Malheureusement, nous sommes inquiets de constater que le Gouvernement britannique a jusqu'ici traité ce problème avec une mansuétude coupable.
16. Nous renouvelons ici de la façon la plus solennelle les appels que les pays africains et leurs amis ont tant de fois déjà adressés au Gouvernement britannique pour qu'il assume pleinement ses responsabilités afin de parvenir à une solution équitable de ce dangereux conflit qui affecte toute la région et notamment la République populaire du Mozambique, la Zambie et le Botswana.
17. Dans son discours d'ouverture de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OUA à Libreville, le chef d'Etat gabonais, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, a déclaré :
- "S'agissant du problème lancinant de l'Afrique australe, vous vous devez de continuer à rechercher les voies et moyens les plus appropriés pour acculer davantage les régimes minoritaires blancs d'Ian Smith et du fasciste Vorster et à renforcer l'aide morale et matérielle aux combattants de la liberté dans cette partie de notre continent."
18. C'est pourquoi je renouvelle ici l'appel du chef d'Etat gabonais pour aider les combattants de la liberté et les pays frères victimes des agressions des bandes armées d'Ian Smith. L'une des formes que doit revêtir cette aide consiste en la mise en oeuvre par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies des résolutions pertinentes de l'OUA, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité demandant l'application rigoureuse des sanctions économiques, politiques, diplomatiques et autres visant à mettre un terme au régime illégal, minoritaire et rebelle de Salisbury.
19. Le Conseil des ministres de l'OUA réuni à Libreville a adopté une résolution relative à l'invasion rebelle rhodésienne de la République populaire du Mozambique [voir

S/12352]. Cette résolution demande la condamnation énergique du régime rhodésien et vise à supprimer totalement et définitivement les interventions rhodésiennes dans les affaires intérieures des Etats africains, les menaces contre leur intégrité territoriale et les violations de leur souveraineté.

20. Le Gabon propose donc que le Conseil de sécurité adopte également une résolution qui aille dans le même sens. Nous espérons que les intérêts économiques de certains ne les empêcheront pas de s'associer à cette résolution afin de faire prévaloir les droits inaliénables du peuple du Zimbabwe à la dignité, à la liberté et à la souveraineté dans la justice et dans la paix.

21. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le prochain orateur est le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique d'Algérie. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

22. **M. RAHAL** (Algérie) : Monsieur le Président, je ne suis pas resté suffisamment longtemps éloigné de cette organisation pour en avoir oublié les usages et traditions. Vous me permettez donc de vous adresser tout d'abord mes félicitations et celles de ma délégation pour la manière efficace dont vous dirigez ce débat placé sous le double signe de la gravité et de l'urgence et qui est suivi avec le plus vif intérêt par l'ensemble du continent africain. Je voudrais aussi remercier le Conseil d'avoir si rapidement accédé à la demande du Mozambique et d'avoir permis aux délégations africaines mandatées par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine de participer à vos discussions et de faire connaître les préoccupations et les aspirations de leur continent. Introduisant une note personnelle dans mon intervention, je tiens enfin à exprimer à tous les membres du Conseil et à vous-même, Monsieur le Président, mes sentiments de gratitude et d'amitié, amitié qui est née et qui s'est consolidée tout au long de nos années de travail en commun dans cette grande maison.

23. Les événements qui ont motivé la réunion du Conseil ont déjà été exposés en détail par les orateurs qui m'ont précédé, et notamment par notre ami Marcelino dos Santos, vice-président de la République populaire du Mozambique [2014<sup>e</sup> séance]. Je ne veux pas prolonger inutilement cette intervention en répétant ce qui a déjà été dit, mais je voudrais à mon tour souligner la gravité de l'agression perpétrée par le régime illégal de Rhodésie contre le Mozambique, non seulement en raison de l'ampleur des dégâts et du nombre des victimes qu'elle a occasionnés mais surtout du fait qu'il s'agit d'une agression répétée et qui risque encore de se reproduire à l'avenir. Cette situation représente un menace permanente contre la sécurité et l'indépendance du Mozambique qui, il faut le rappeler, n'a réussi à arracher sa liberté qu'il y a deux ans à peine et après une longue lutte de libération nationale.

24. Les dangers auxquels doit faire face le Mozambique résultent certes de l'environnement géographique qui l'expose presque sans défense aux attaques des régimes racistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud; c'est ce même environnement géographique qui explique les difficultés auxquelles le Mozambique a accepté librement de se soumettre en se

conformant aux décisions prises par le Conseil de sécurité contre la Rhodésie en ce qui concerne les sanctions économiques.

25. La lutte qui se développe actuellement en Rhodésie a pour but de mettre fin à la domination raciste et de restituer à la majorité africaine ses droits, ses responsabilités et sa dignité. Cette lutte s'insère dans l'ensemble du mouvement de libération qui a secoué le continent africain et qui se poursuit notamment en Afrique australe. Elle est soutenue par tous les peuples africains, et les nombreuses résolutions adoptées à ce sujet par le Conseil de sécurité et par les autres organes de l'Organisation des Nations Unies confirment qu'elle a également l'appui de toute la communauté internationale. L'aide fournie au mouvement de libération du Zimbabwe par les pays voisins, et en particulier par le Mozambique, n'est donc pas seulement l'expression d'une lutte dont ils partagent l'idéal. C'est un devoir dont ils s'acquittent en tant que membres de la communauté internationale, tenus par les décisions de l'Organisation de fournir tout leur soutien aux mouvements de libération.

26. Si l'agression — ou plutôt les agressions, devrais-je dire — de la Rhodésie contre le Mozambique se fonde sur le double motif que le Mozambique ne veut pas avoir de rapports avec la Rhodésie et qu'il apporte au mouvement de libération du Zimbabwe une aide qui déplaît profondément aux racistes de Salisbury, cette agression est donc en fait dirigée par un gouvernement illégal, non reconnu par l'ONU et objet de mesures de sanctions économiques prises par le Conseil de sécurité, contre un Etat Membre de l'Organisation qui veut se conformer à ces décisions et aux autres résolutions de l'ONU. Il apparaît ainsi que les seuls motifs qui exposent le Mozambique à l'agressivité récidiviste de la Rhodésie résultent de l'application par le Mozambique des décisions mêmes de l'Organisation.

27. La plainte de la République populaire du Mozambique met donc à l'épreuve l'autorité du Conseil de sécurité, dont la mission de maintien de la paix dans le monde ne saurait se concevoir si elle ne se fondait sur cette autorité et sur le respect que lui confère l'adhésion conjointe des membres permanents. Notre souhait, en venant aujourd'hui devant vous, est de vous faire sentir notre inquiétude, de vous faire mesurer notre impatience, mais aussi de nous convaincre de votre volonté de faire respecter les principes sur lesquels nous avons tous accepté, petits et grands, de fonder les relations internationales.

28. En discutant aujourd'hui de l'agression contre le Mozambique, le Conseil est amené à rouvrir une fois encore le dossier du problème rhodésien, car ce sont la persistance et l'aggravation de ce problème qui ont conduit et conduiront sans doute encore à une tension de plus en plus grande dans toute la région. Cette situation dure depuis 12 ans, c'est-à-dire depuis la déclaration unilatérale d'indépendance par le groupe raciste d'Ian Smith. Depuis 12 ans, les Africains du Zimbabwe luttent pour se libérer d'une domination qui aliène leur liberté, leurs biens et leur dignité. Depuis 12 ans, on essaye de les convaincre des vertus de la patience, de la modération et du dialogue pour les détourner de tout recours à une action violente. Peut-on aujourd'hui encore affirmer que ces conseils étaient les

meilleurs à leur donner, alors que l'histoire ne semble pas offrir de nombreux exemples de libérations pacifiques ? La lutte dans laquelle se sont déjà engagés les Africains du Zimbabwe ne pourra donc que se renforcer et se développer, dans la mesure même où l'entêtement et l'aveuglement d'Ian Smith et de son régime deviennent de plus en plus évidents. L'action diplomatique active de ces derniers mois a eu sans doute plus de mérite que de résultats; elle n'a peut-être pas tenu suffisamment compte de la mauvaise foi d'Ian Smith alors qu'elle visait avant tout à protéger les intérêts de la minorité blanche.

29. Nous ne sommes sûrement pas des enrégés de la violence, et nous sommes tout aussi attachés que quiconque au développement de la compréhension entre les peuples et au maintien de la paix dans le monde. Mais la violence a été et restera le dernier recours des peuples auxquels sont obstinément refusés leurs droits les plus élémentaires. C'est à ce refus que se heurte depuis 12 ans le peuple du Zimbabwe. Qui lui en voudra de démontrer à son tour qu'il est capable de mourir pour sa liberté ?

30. Mais cette situation en Rhodésie est elle-même étroitement liée à celle de l'ensemble de l'Afrique australe. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner ici et ailleurs les rapports évidents qui existent entre le problème de Rhodésie, celui de la Namibie et le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Les aspects politiques et économiques de ces problèmes relèvent de la même préoccupation des minorités blanches de ces régions de conserver leur pouvoir pour préserver leurs privilèges économiques. Il n'est pas étonnant que l'analyse de chacun de ces problèmes mette en cause finalement les mêmes acteurs, les mêmes intérêts et les mêmes difficultés. Il peut paraître rationnel de tenter de les résoudre séparément par une concentration des efforts sur un nombre plus limité de questions. On nous permettra de marquer notre scepticisme quant à l'efficacité d'une telle méthode, qui ne pourra éviter les réactions mutuelles que ces problèmes exercent l'un sur l'autre et qui imposent en définitive une approche plus globale.

31. L'agression de la Rhodésie contre le Mozambique est le résultat direct de la détérioration de la situation dans toute l'Afrique australe, aussi bien au Zimbabwe, désormais entré dans le cycle infernal de la violence et de la répression, qu'en Namibie, où les perspectives apparaissent de plus en plus inquiétantes, et en Afrique du Sud même, où les massacres de Soweto sont les signes annonciateurs d'une tragédie aux dimensions malheureusement prévisibles. La préoccupation manifestée par le Conseil des ministres de l'OUA n'est donc que trop justifiée. Les délégations de l'Algérie, du Gabon, du Lesotho, du Nigéria et de la Tanzanie ont été chargées de faire connaître au Conseil de sécurité cette préoccupation devant une situation dont la dégradation pourra demain échapper à tout contrôle et entraîner le continent africain dans une ère de violence et de chaos dont il essaye désespérément de se préserver.

32. Nous sommes ici pour proclamer notre solidarité et celle de tous les pays africains avec la République populaire du Mozambique, pour l'assurer de notre soutien total et indéfectible et de notre engagement à ses côtés dans un combat qui est le nôtre et celui de tout le continent

africain. Nous sommes ici également pour demander au Conseil de sécurité de prendre en considération les inquiétudes des pays africains, de répondre à leur souci de renforcer leur indépendance, de protéger leur liberté et de mettre fin à la domination coloniale et à la discrimination raciale qui sont la source des tensions actuelles en Afrique Australe. Nous avons l'espoir que cet appel de l'Afrique sera entendu.

33. M. AL GAYED (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Ma délégation a pu à maintes reprises apprécier directement votre compétence et votre sagesse en tant que diplomate et en tant que représentant de votre pays, et nous sommes certains que grâce à vos talents vous saurez guider avec succès les délibérations du Conseil au cours de ce mois.

34. Qu'il me soit également permis, au nom de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, de saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur à ces hautes fonctions, l'ambassadeur Boya de la République populaire du Bénin. En tant que président du Conseil le mois dernier, il a su mener vers une issue fructueuse nos discussions sur un certain nombre de questions très importantes.

35. Je veux enfin saisir cette occasion pour dire combien ma délégation s'honore de la présence parmi nous du Vice-Président du FRELIMO et Ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique, ainsi que des ministres qui, au nom du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, participent à cette importante discussion du Conseil.

36. Depuis l'effondrement du colonialisme portugais en Afrique il y a quelques années et l'accession à l'indépendance du peuple du Mozambique, le sort et la chute éventuels du régime raciste et illégal de Salisbury apparaissent clairement à tous. Le régime illégal d'Ian Smith compte sur l'appui et l'assistance des forces colonialistes et impérialistes pour sa survie, et il cède à la frénésie dans ses efforts pour se maintenir au pouvoir contre les forces de l'histoire et contre la volonté du peuple du Zimbabwe et de l'Afrique dans son ensemble. Le régime raciste d'Ian Smith commence enfin à comprendre que son effondrement et la fin de l'oppression à laquelle il soumet le peuple africain autochtone du Zimbabwe sont des plus imminents.

37. Ces actes d'agression commis contre des Etats souverains et l'aggravation de l'oppression à l'encontre du peuple autochtone du Zimbabwe ne sont que des mesures désespérées de la part d'un régime qui sait fort bien qu'il est voué à disparaître. L'opposition résolue de toute l'Afrique et des autres pays épris de paix au maintien de ce régime raciste illégal triomphera bientôt des forces du racisme et de l'impérialisme. La communauté internationale doit s'opposer et mettre fin à ces actes désespérés d'oppression et d'agression perpétrés par le régime d'Ian Smith dans ses derniers sursauts non seulement contre le peuple du Zimbabwe mais également contre des Etats africains souverains.

38. Il est indéniable que l'exercice des droits inaliénables des peuples, y compris le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, a surtout été obtenu grâce à la lutte armée et au prix d'immenses sacrifices. Le peuple mozambicain lui-même a lutté pendant de nombreuses années et a consenti d'innombrables sacrifices humains et matériels pour défendre la cause de sa libération et de son indépendance. Dès que le peuple mozambicain s'est libéré du régime impérialiste, il s'est vu exposé à de graves actes d'agression perpétrés par le régime illégal de Smith à Salisbury. Dans ce contexte, je tiens à appeler l'attention sur une déclaration faite par Son Excellence M. Samora Machel, président de la République populaire du Mozambique, le 3 mars 1976. Dans cette déclaration, le président Machel disait :

"Le régime criminel et irresponsable d'Ian Smith a lancé une guerre d'agression contre la République populaire du Mozambique. Moins de 18 mois après la signature de l'accord de paix avec le Portugal, le peuple mozambicain se voit une fois encore contraint de parer aux actes d'agression désespérés d'un fasciste colonial." [Voir S/12005, annexe.]

39. Le 3 mars 1976, la République populaire du Mozambique a pris la décision importante et courageuse d'appliquer pleinement les sanctions de l'Organisation des Nations Unies contre le régime minoritaire illégal d'Ian Smith. La décision courageuse du Gouvernement mozambicain de fermer ses frontières avec la Rhodésie du Sud en pleine conformité avec ses obligations internationales mérite les louanges et l'appui du Conseil. Il convient de noter en outre que la décision courageuse de la République populaire du Mozambique de mettre pleinement en oeuvre les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale pour ce qui est de l'application des sanctions au régime illégal de Smith a non seulement exposé le Mozambique à des actes répétés d'agression de la part du régime de Smith mais l'a également obligé à consentir d'immenses sacrifices économiques et autres. Cela ressort à l'évidence de la déclaration que le président Machel a faite pas plus tard que le 18 juin dernier, lorsqu'il a déclaré :

"Entre mai 1976 et le 15 juin 1977, 1 432 civils ont été assassinés, dont 875 étaient des réfugiés du Zimbabwe se trouvant à Nyazonia, et 527 personnes ont été blessées. Des douzaines de petites villes et de villages, où les populations vivaient en paix et s'efforçaient avec diligence et enthousiasme de reconstruire leur pays, ont été complètement détruites. Aujourd'hui, Massangenã, Mapai, Mavonde et Chioco ne sont plus que les ruines calcinées de ce qui était des logements, des écoles, des hôpitaux, des magasins de petits commerçants, des bâtiments abritant des services publics et des usines. Ces dommages représentent pour notre peuple une perte de plus de 400 millions d'escudos."

Dans le même discours, le président Machel a déclaré que le peuple mozambicain avait besoin d'urgence d'une aide matérielle pour pouvoir supporter les lourdes conséquences de ces actes d'agression, de meurtre et de pillage, et il a lancé un appel à la communauté internationale tout entière pour qu'elle aide le Mozambique à renforcer son appareil défensif et à reconstruire les régions dévastées par les racistes.

40. Les questions dont le Conseil est saisi sont claires et nettes. Un Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre de l'Organisation de l'unité africaine est victime d'actes d'agression flagrants commis par le régime illégal de Smith. La souveraineté, la dignité et l'intégrité territoriale de cet Etat Membre épris de paix, ainsi que la paix et la sécurité de l'Afrique, sont compromises en raison de ces actes d'agression racistes perpétrés par un régime criminel hors la loi.

41. Au cours des 11 dernières années, le Conseil a adopté de nombreuses résolutions concernant la situation en Rhodésie du Sud. Dès les premiers jours qui ont suivi la prétendue déclaration unilatérale d'indépendance, le Conseil a condamné le régime raciste illégal de Salisbury et déploré l'aggravation de la situation en ce qui concerne la paix et la sécurité en Afrique à la suite de la mise en place et du maintien au pouvoir de ce régime illégal. Le Conseil a, en outre, demandé au Royaume-Uni de réprimer la rébellion de la minorité raciste de Rhodésie du Sud et de prendre toutes les autres mesures efficaces voulues pour faire disparaître ce régime usurpateur. En dépit de ces résolutions, le régime illégal de Salisbury continue à défier la volonté de la communauté internationale. En réalité, le régime de Smith sait fort bien que ces résolutions n'auront d'influence ni sur son existence ni sur son exploitation du peuple du Zimbabwe tant que certains Etats auront intérêt à ne pas appliquer intégralement les sanctions obligatoires.

42. A ce stade, alors que la situation s'aggrave en Rhodésie du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe et compte tenu du fait que le régime minoritaire raciste aux abois commet des actes atroces de violence, de meurtre et d'agression, le Conseil ne peut plus remettre à plus tard l'adoption et la mise en oeuvre des mesures concrètes qui permettront de mettre un terme à la domination et à l'exploitation du peuple du Zimbabwe par un régime illégal et raciste.

43. Le peuple du Zimbabwe attend depuis plus de 11 ans pour obtenir justice et pour accéder à la liberté et à l'autodétermination. Au cours de ces longues années, le peuple du Zimbabwe a souffert du racisme et a été victime de nombreux actes de meurtre, de violence et d'oppression. Désormais, seule une solution fondamentale peut répondre aux justes revendications du peuple du Zimbabwe. Ce sont uniquement une telle solution et de telles mesures concrètes qui permettront de faire face à l'aggravation de la situation résultant des actes d'agression, de meurtre et de violence commis par le régime de Smith contre des Etats africains Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il convient de noter, dans ce contexte, que le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, actuellement en session à Libreville, au Gabon, a adopté une résolution qui, dans la paragraphe 1, condamne énergiquement la guerre d'agression menée ouvertement par la Rhodésie contre le Mozambique avec l'appui de son artillerie et de son aviation, ainsi que le massacre de centaines d'innocents qui en est résulté [voir S/12352].

44. Il faut prendre des mesures pour apporter un appui et fournir une assistance économique et matérielle à la République populaire du Mozambique afin de lui permettre de renforcer son appareil défensif, de sauvegarder sa

souveraineté et son intégrité territoriale et de protéger son peuple de l'assassinat, du pillage et de la violence que lui impose si fréquemment et sans discrimination le régime raciste de Salisbury. Il faut également aider la République populaire du Mozambique de manière que son peuple soit à même de supporter les énormes pertes matérielles subies à la suite de l'agression et de la dévastation infligées par le régime minoritaire raciste illégal.

45. En outre, le Conseil ne peut plus rester indifférent devant le défi constant du régime de Pretoria, qui non seulement se refuse à mettre en oeuvre les sanctions obligatoires mais fournit une importante aide militaire et économique au régime illégal de Smith, lui permettant ainsi de commettre de tels actes d'agression et de violence. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer sa conviction que les sanctions obligatoires imposées à l'encontre du régime illégal de Smith doivent être étendues au régime raciste de Pretoria parce qu'il continue de refuser d'appliquer ces sanctions et donne au régime de Smith les moyens de les tourner.

46. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste estime que les régimes racistes qui dominent et exploitent les peuples africains de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et de la Namibie sont les ennemis de l'Afrique tout entière. Ceux qui aident et encouragent ces régimes racistes doivent comprendre qu'ils portent une part de la responsabilité de cette menace qui pèse sur la paix, la sécurité et le progrès du continent africain; ils doivent être amenés à prendre conscience des conséquences de cette attitude hostile et inamicale à l'égard de l'Afrique et à les accepter.

47. Ma délégation saisit cette occasion pour témoigner de l'appui et de la solidarité de la Jamahiriya arabe libyenne à l'égard de la République populaire du Mozambique dans sa lutte héroïque et juste contre les forces racistes d'agression de la Rhodésie du Sud.

48. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

49. *M. FLORIN (République démocratique allemande) [interprétation du russe]*: Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je salue en vous le représentant d'un Etat avec lequel la République démocratique allemande a récemment établi des relations diplomatiques dont nous escomptons qu'elles contribueront à développer des liens de toutes sortes entre nos deux pays à leur avantage mutuel. Je voudrais aussi exprimer l'espoir que la discussion de la grave question inscrite à l'ordre du jour sera menée à bien sous votre éminente direction.

50. Au nom de la délégation de la République démocratique allemande, je vous remercie, ainsi que les membres du Conseil, de l'occasion que vous m'avez donnée de prendre la parole aujourd'hui.

51. Les principes de la politique étrangère de la République démocratique allemande, Etat socialiste qui s'est

toujours prononcé pour la paix et la sécurité et qui a toujours manifesté une solidarité sans restrictions aux victimes de l'agression, incitent ma délégation à prendre la parole au sujet de la plainte présentée par la République populaire du Mozambique.

52. C'est pour moi un honneur tout particulier que de pouvoir saluer ici cordialement la délégation de la République populaire du Mozambique, dont le peuple, aux prix d'un combat long et difficile, a pu enfin exercer son droit à l'autodétermination et lutte maintenant pour édifier un avenir nouveau dans l'indépendance et la souveraineté.

53. Le chef de cette délégation, le camarade Marcelino dos Santos, vice-président du FRELIMO et ministre du développement et de la planification économique, a dépeint la situation qui règne en Afrique australe de manière frappante et convaincante [2014<sup>e</sup> séance]. La République populaire du Mozambique, occupée à relever pacifiquement le pays, se voit sans cesse forcée de se défendre contre les agressions du régime illégal de Smith. Les racistes et les mercenaires menacent son indépendance et sa souveraineté.

54. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande condamnent sévèrement les attaques du régime raciste de Salisbury — colonie officielle du Royaume-Uni — contre le peuple du Mozambique et exigent que cessent immédiatement et sans condition toutes les agressions dirigées contre la République populaire du Mozambique et les autres Etats voisins.

55. Respectant pleinement les décisions de l'Organisation des Nations Unies demandant aux Etats d'appuyer la lutte de libération du peuple du Zimbabwe, la République populaire du Mozambique, sous la direction du FRELIMO donne l'exemple d'une attitude constante d'opposition au colonialisme et au racisme, en dépit des pertes économiques que cela entraîne. Aussi pouvons-nous dire que le peuple et le Gouvernement de la République populaire du Mozambique ont à ce titre mérité la profonde reconnaissance de l'opinion publique mondiale.

56. Au nom du Gouvernement de la République démocratique allemande, je voudrais une fois de plus donner aux représentants de la République populaire du Mozambique amie l'assurance de notre profonde solidarité dans leur lutte opiniâtre.

57. L'Organisation des Nations Unies saisit bien le danger que représentent les autorités actuellement au pouvoir dans la colonie de la Rhodésie du Sud pour la paix et la sécurité en Afrique australe. Je n'en veux pour preuve que les innombrables résolutions adoptées par les organes compétents de l'Organisation. Dans ces résolutions, nous trouvons maintes et maintes condamnations du régime de la minorité blanche de même que la réaffirmation du droit du peuple opprimé du Zimbabwe à obtenir par tous les moyens sa liberté et l'exercice de son droit à l'autodétermination. En vertu des décisions du Conseil de sécurité, tous les Etats sont priés d'appliquer les sanctions contre la Rhodésie du Sud et d'aider les populations en lutte du Zimbabwe dans leur juste combat.

58. Mais le régime de Smith ne s'est guère montré disposé à déférer aux exigences légitimes de l'organisation inter-

nationale. Au contraire, les autorités de Salisbury répondent par la terreur à l'intérieur du pays et par l'agression contre d'autres pays à la résistance toujours plus forte du peuple du Zimbabwe, qui voit dans les jeunes Etats africains libres un magnifique exemple à suivre. Les perfides attaques des mercenaires du régime illégal raciste contre le territoire d'Etats africains indépendants ne font qu'aggraver la menace que représente ce régime pour la paix et la sécurité internationales. Les actes continus d'agression, auxquels leurs auteurs n'opposent même pas de démenti et dont ils proclament même qu'ils font partie de leur politique, font courir un risque grave de conflagration généralisée en Afrique australe.

59. La responsabilité de cette grave situation incombe aux régimes racistes de Salisbury et de Pretoria. Tant que ces régimes racistes existeront, nous ne pourrons espérer voir cesser les effusions de sang en Afrique australe ni disparaître la menace à la paix et à la sécurité qui pèse sur les pays voisins — et pas seulement sur ces pays-là. Nous devons donc tout faire pour que la situation change radicalement.

60. Hélas, de puissantes forces, celles des monopoles internationaux capitalistes, sont à l'oeuvre. Elles essaient de prévenir ces changements à tout prix et de sauvegarder leurs intérêts et leurs bénéfices en continuant d'exploiter à bon compte les matières premières. C'est d'ailleurs cela, entre autres raisons, qui explique que le Conseil de sécurité ne soit toujours pas parvenu à prendre les mesures énergiques nécessaires et que certains Etats ne respectent pas totalement celles qu'il a prises. Alors qu'il faudrait isoler complètement les régimes racistes, les affaiblir et venir en aide par tous les moyens aux mouvements de libération nationale, nous assistons à des manoeuvres diplomatiques visant à conserver toute leur influence aux monopoles internationaux et à leurs complices d'Afrique australe.

61. Les activités frénétiques des diplomates de certains Etats prouvent que le mouvement des peuples d'Afrique australe ne peut être contenu ni arrêté. Ce mouvement, on voudrait l'encadrer, tout en exerçant des pressions sur certains organes de l'Organisation des Nations Unies.

62. Si les peuples africains se méfient extrêmement des démarches diplomatiques qui méconnaissent les décisions de l'Assemblée générale, et qui vont même parfois carrément à leur rencontre, cela se comprend. Comme nous le savons, les puissances coloniales, en leur temps, ont déployé tous les moyens dont elles disposaient contre les mouvements de libération nationale afin de conserver leur domination coloniale. Mais elles se sont montrées d'une extrême délicatesse à l'égard du régime rebelle de Smith.

63. Qu'on me permette de rappeler une résolution adoptée en 1968 par le Conseil de sécurité. Je veux parler de la résolution 253 (1968). Au paragraphe 2, le Conseil de sécurité

*“Demande au Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante dans l'exercice de sa responsabilité, de prendre d'urgence toutes mesures effectives pour mettre*

*un terme à la rébellion en Rhodésie du Sud et pour permettre au peuple d'obtenir la jouissance de ses droits tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et conformément aux objectifs de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale”.*

Ce qui a été fait — ou plutôt ce qui n'a pas été fait — par la suite pour mettre en oeuvre les dispositions de ce paragraphe est de notoriété publique.

64. La délégation de la République populaire du Mozambique et les représentants d'autres Etats africains ont expliqué en détail aux membres du Conseil de sécurité quelle décision ils attendaient d'eux afin de garantir la paix et la sécurité en Afrique australe. Etant donné les agressions persistantes des régimes racistes et les manoeuvres multiples des milieux impérialistes, un Etat socialiste ne peut que soutenir sans réserve ces demandes légitimes.

65. La délégation de la République démocratique allemande a maintes fois préconisé l'adoption, dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, de mesures contre ceux qui violent la paix. Aujourd'hui encore, ma délégation réaffirme cette position. En effet, on devrait décider d'imposer un embargo complet sur l'envoi d'armes en République sud-africaine en vue de prévenir le renforcement militaire des régimes racistes. En outre, on devrait mettre à la disposition de la République populaire du Mozambique et des autres Etats africains menacés tous les moyens nécessaires pour leur permettre de renforcer leur potentiel défensif et ainsi de jouir effectivement de leur droit de légitime défense, comme le prévoit la Charte.

66. La délégation de la République démocratique allemande espère que le Conseil de sécurité contribuera, par ses décisions, à aider les Etats menacés d'Afrique australe à éloigner les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, à changer radicalement la situation qui règne dans cette région et à forcer enfin les régimes racistes à respecter les résolutions de l'organisation internationale. Dans ce but, il ne fait pas de doute qu'on devra aider de façon continue les peuples qui luttent et qui sont obligés de vivre sous le joug des régimes racistes.

67. Pour conclure mon intervention, je citerai les paroles que le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, a prononcées récemment à Lisbonne à l'occasion de la Conférence internationale contre l'*apartheid*, le racisme et le colonialisme en Afrique australe :

*“La République démocratique allemande a toujours soutenu activement la lutte des peuples contre les régimes racistes, contre le système odieux de l'*apartheid* et contre les complots des néo-colonialistes. Elle a toujours soutenu la mise en application des décisions de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination du racisme et du colonialisme et continuera d'accorder à ces causes une solidarité active.”*

*La séance est levée à 12 h 5.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---